

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare Bordeaux Saint
Jean - 33800

La convention d'occupation signée le 11/10/2022 entre SNCF Gares & Connexions et la société SSP PROVINCE pour une durée de sept ans en gare de Bordeaux Saint Jean pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 20 mars 2025 :

- A titre principal : Vente à consommer sur place et/ou à emporter à sous le concept de « coffee shop » en ce compris la vente de produits de restauration, boissons chaudes et boissons fraîches
- A titre accessoire : livraison à domicile de cafés, produits de restauration, boissons chaudes et boissons fraîches

Cet avenant, dont l'objet porte sur la modification sur la redevance annuelle de base, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.